

**Commission économique pour l'Europe**Comité du développement urbain, du logement
et de l'aménagement du territoire**Quatre-vingt-unième session**

Genève, 6-8 octobre 2020

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire

Coopération intersectorielle au titre du thème commun**de la Commission économique pour l'Europe intitulé****« Villes intelligentes et durables pour tous les âges »****Résumé de la publication phare de la Commission économique pour l'Europe intitulée « Villes intelligentes et durables à dimension humaine : Des politiques convergentes pour un avenir prospère, écoresponsable et offrant une bonne qualité de vie », relative à son thème commun intitulé « Villes intelligentes et durables pour tous les âges »****Note du Bureau du Comité***Résumé*

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 propose un plan d'action ambitieux et complet par les 17 objectifs de développement durable qui y sont définis. Pour promouvoir l'application du Programme 2030, la Commission économique pour l'Europe a adopté une méthode de travail fondée sur les interactions, centrée sur des domaines d'activité à fort impact vers lesquels convergent de multiples objectifs de développement durable.

On trouvera dans la présente note un résumé d'une publication intitulée « Villes intelligentes et durables à dimension humaine : Des politiques convergentes pour un avenir prospère, écoresponsable et offrant une bonne qualité de vie », qui constitue la publication phare de la Commission économique pour l'Europe relative à son thème commun intitulé « Villes intelligentes et durables pour tous les âges ».

La version complète de la publication fait aussi partie intégrante des documents d'information diffusés pour la session du Comité (ECE/HBP/2020/INF.9).

Le Comité est invité à approuver les principales conclusions et recommandations figurant dans la publication qui fait l'objet de la présente note.



I. Une conception fondée sur les villes du développement durable

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 propose un plan d'action ambitieux et complet par les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui y sont définis. Pour promouvoir l'application du Programme 2030, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté une méthode de travail fondée sur les interactions, centrée sur des domaines d'activité à fort impact vers lesquels convergent de multiples ODD. La publication phare dont il est question dans le présent document se rapporte à l'un de ces domaines d'activité à fort impact, intitulé « Villes durables et intelligentes pour tous les âges ».

2. La publication en question préconise une conception fondée sur les villes du développement durable. Il s'agit de reconnaître le rôle central et intégrateur que les villes et la vie urbaine jouent aujourd'hui pour le développement durable. Les villes étant aujourd'hui la forme dominante d'organisation de la société, elles sont au centre de la vie économique, sociale et culturelle. Faute d'adapter les ODD à l'échelle urbaine, il n'est guère possible de répondre efficacement à la plupart d'entre eux. De plus, les villes constituent par essence un ensemble complexe de différents systèmes interdépendants – sociaux et techniques – de sorte qu'elles sont particulièrement bien placées pour répondre simultanément à des objectifs multiples de développement durable.

II. Qualité de vie et développement durable pour tous

3. Les villes constituent un immense vivier de ressources, de talent et d'invention et ce sont des pôles d'échange de connaissances, d'expérimentation et d'innovation, qui créent de nouvelles idées et en favorisent l'ancrage local, et transposent à plus grande échelle les meilleures solutions. Les villes ne sont pas cependant des machines abstraites à produire du développement durable ; des personnes réelles y habitent, y travaillent, y étudient et s'y accomplissent. Les villes sont faites de leurs habitants, par les habitants et pour les habitants. Les mesures de durabilité doivent avoir un sens pour la population, en ce qu'elles lui apportent une meilleure qualité de vie. De plus, c'est la population qui donne son impulsion au développement durable, dont elle constitue, en dernière analyse, la source et le bénéficiaire. C'est sur cette conception que repose la notion de villes intelligentes et durables à dimension humaine dont il est question dans la présente publication.

4. Des villes intelligentes et durables à dimension humaine sont des villes qui œuvrent pour le développement durable selon les principes de l'inclusion, de la collaboration et de l'équité. Tout en favorisant la durabilité sous ses aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels, ces villes offrent des solutions, des ressources et des infrastructures qui permettent aux personnes de renforcer leur capacité d'agir et rendent tous les citoyens mieux à même de contribuer à un développement durable qui permette une meilleure qualité de vie et de jouir des avantages d'un tel développement. Ces villes permettent une participation véritable de leurs citoyens à la réalisation de leur droit à la ville ; elles aspirent à des villes plus équitables et plus confortables où les logements et les services soient plus efficaces, de meilleure qualité et plus abordables ; elles répondent aux besoins des personnes vulnérables, et sont sensibles à l'égalité des sexes et aux préoccupations des différentes catégories d'âge, dès lors que les résidents ont des besoins et des capacités différents qui peuvent évoluer tout au long de leur vie.

III. Évolution de la société et problèmes de société

5. Le rôle fondamental des villes dans la réalisation du développement durable est tributaire du contexte plus général de l'évolution de la société et des problèmes de société, auquel les villes doivent s'adapter, mais qui est aussi riche de nouvelles possibilités.

a) Mondialisation et urbanisation : Ces deux processus s'interpénètrent : la mondialisation incite la population à venir habiter dans les villes étant donné les avantages offerts par les agglomérations, tandis que l'urbanisation favorise l'interdépendance économique et culturelle de la planète et crée une empreinte écologique planétaire.

b) Disparités géographiques : Outre la persistance des inégalités sociales, responsable de problèmes de ségrégation spatiale, d'inégalités de niveau de vie et d'un manque de logements abordables dans les villes, les inégalités économiques sont importantes entre les grandes métropoles et les petites villes, les villes périphériques et les anciennes villes industrielles, d'où une qualité de vie inégale et des disparités dans les perspectives de vie.

c) Crises et pandémies : La crise financière de 2008 et l'épidémie de Covid-19 ont rendu la situation mondiale plus instable, ce qui a aggravé les problèmes économiques et sociaux fondamentaux des villes.

d) Transition numérique : Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la quatrième révolution industrielle offrent de nouvelles perspectives pour gérer les villes de manière plus efficace et plus intégrée.

e) Vieillesse démographique : Le vieillissement crée des exigences particulières pour les infrastructures urbaines, les systèmes de santé et d'aide sociale, le logement et l'espace public, mais fait aussi progresser « l'économie vermeille », dont le marché est déjà considérable en milieu urbain.

f) Pressions environnementales et climatiques : Concomitamment avec les transformations mondiales liées aux changements climatiques et à ses effets, les villes créent des pressions environnementales localisées, comme la pollution de l'air et de l'eau et la pollution sonore, qui ont des conséquences pour la santé publique.

g) Risques naturels et technologiques : L'urbanisation réduit les distances entre les centres de population, les zones industrielles, les plaines alluviales, le littoral et les autres zones vulnérables aux risques naturels et fait que la population est davantage exposée à des risques technologiques.

IV. Quelles sont les politiques intégrées menées par les villes pour promouvoir la durabilité et la qualité de vie ?

6. Face à ces enjeux et perspectives, des politiques de la ville globales et intégrées sont possibles, comme en témoignent de nombreuses pratiques. La région de la CEE abrite des villes qui sont elles-mêmes des précurseurs de la transition vers des villes durables et contribuent au développement durable en général. En regroupant des instruments de politique générale et des stratégies, et des données d'expérience et des bonnes pratiques, la CEE facilite l'élaboration de politiques dans l'optique de villes intelligentes et durables à dimension humaine, au niveau des gouvernements aussi bien qu'à celui des municipalités. La présente publication aborde un certain nombre de domaines intersectoriels importants, où il s'agit d'orienter le potentiel des villes pour répondre à l'évolution de la société et aux problèmes qui en découlent de manière intégrée, tout en faisant en sorte que les villes soient durables et offrent une bonne qualité de vie.

7. **Chaque ville compte.** La persistance des disparités géographiques appelle une stratégie pour des villes durables qui soit coordonnée, multiniveaux (verticale) et adaptée à l'ensemble du système urbain. Le bien-être et la prospérité de chaque ville sans exception comptent pour le développement durable. Aucun pays ne peut se prétendre durable quand nombre de ses villes ne le sont pas. Les pays économiquement avancés consacrent des budgets considérables à des programmes d'équilibre territorial, à l'atténuation des

disparités économiques et au rattrapage des régions en difficulté. Or les pays, bien souvent, même les pays en transition, mettent l'accent sur de grands projets urbains spectaculaires, particulièrement dans les grandes villes et les capitales. Une politique plus inclusive consiste à externaliser/diffuser les avantages des grandes agglomérations métropolitaines au profit des villes en difficulté et de l'ensemble du système urbain – que ce soit par des mesures de redistribution, un aménagement et une intégration plus efficaces du territoire, un modèle polycentrique de développement régional, ou une meilleure connectivité et des infrastructures-clefs.

8. **Faire face à la pandémie de Covid-19.** Comme la crise financière de 2008, la crise du Covid-19 est venue rappeler que toutes les villes n'ont pas les mêmes moyens de gérer les crises. Si le redressement des grands centres urbains s'annonce plus imminent, les villes plus faibles souffrent de problèmes de fond interdépendants dont l'accumulation diminue leurs moyens d'action. Aussi bien la maladie proprement dite que les difficultés économiques consécutives aux mesures de confinement ont eu des effets bien plus importants parmi les groupes les plus vulnérables et les personnes dont la situation de logement est plus précaire. La pandémie a montré à quel point le logement est un aspect fondamental de la santé publique, et il importe d'appliquer les principes de la Charte de Genève sur le logement durable. La pandémie a aussi montré que les villes doivent réfléchir à des méthodes novatrices pour lutter contre les maladies infectieuses sans recourir à des mesures radicales imposées d'en haut et revoir certains principes d'aménagement. L'accès aux espaces publics et aux espaces verts (parcs, forêts), mais aussi aux espaces bleus (plans d'eau) s'est révélé important pour le bien-être physique et mental.

9. **Accompagner la transition numérique.** La technologie numérique est de plus en plus intégrée dans la conception et la gestion des villes. Les villes s'emploient activement à mettre en place des infrastructures de TIC et des solutions « intelligentes » pour intégrer et coordonner les systèmes et les processus urbains et proposer des services individualisés. Ces technologies ne sont pas des panacées et doivent être adaptées aux besoins véritables des villes, mais promettent il est vrai des gains d'efficacité et de rapidité. Les villes installent des systèmes d'exploitation en regard de jumeaux numériques de façon à mieux intégrer et optimiser les moyens de gestion des services municipaux et des infrastructures de transport. Elles expérimentent la robotique et les systèmes autonomes (véhicules connectés et autonomes, robotique médicale, automatisation des bâtiments dans un souci d'efficacité énergétique...). De nouvelles plateformes Internet de partage libèrent également des ressources sous-utilisées des systèmes urbains et créent de nouveaux marchés (covoiturage, bicyclette en libre-service, échange de logement...). Les villes sont de plus en plus sensibles aux problèmes éthiques et sociaux liés au passage au numérique. Des villes intelligentes à dimension humaine privilégient l'inclusivité numérique, le renforcement des capacités et la diffusion des avantages à tous les citoyens.

10. **Des villes qui favorisent le confort de tous.** Les villes qui aspirent à une meilleure qualité de vie et à un cadre de vie plus durable envisagent le logement et les infrastructures urbaines et sociales de manière intégrée. Ces éléments font partie de ce que l'on appelle « l'économie de base » et forment l'ancrage de la vie urbaine au quotidien, sans lequel il ne peut y avoir de qualité de vie dans les villes. Des villes intelligentes à dimension humaine cherchent à élargir l'accès à un logement convenable, suffisant, abordable et salubre au profit de tous, autrement dit à un logement qui ne réponde pas seulement aux besoins élémentaires, mais permette également la pleine participation des habitants à la vie urbaine, et soit relié aux modes de vie préférentiels, aux infrastructures courantes et aux espaces publics. Il s'agit de créer un milieu urbain plus attrayant, qui offre une atmosphère positive et emprunte de vitalité à tous les groupes sociaux et toutes les catégories d'âge. Dans le contexte du vieillissement, la ville doit favoriser le bien-être et offrir aux personnes âgées des conditions leur assurant un cadre agréable pour vivre leur vieillesse sereinement sur place. Le logement, les infrastructures sociales et les systèmes de mobilité doivent s'adapter et répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées (grâce notamment à des aides à la vie quotidienne, à la mobilité sans obstacles, à des soins de santé innovants et à des technologies inclusives). Des villes intelligentes à dimension humaine mènent aussi une politique intégrée en matière de mobilité durable, en adoptant les principes intersectoriels du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE).

11. **Villes climatiquement neutres.** Les villes sont déjà plusieurs milliers à avoir inscrit des cibles climatiques et énergétiques dans leurs stratégies et plans d'action. Ces plans d'action dessinent un cap – même si ces cibles expriment davantage une ambition qu'elles ne sont contraignantes. On observe pratiquement partout une évolution tendant à renforcer les normes énergétiques pour les nouvelles constructions de bâtiments et d'habitations, et à opérer une mise à jour énergétique pour les bâtiments existants, ainsi qu'à échanger des compétences entre villes (grâce notamment à la facilitation des centres d'excellence internationaux de la CEE pour les bâtiments à haute performance énergétique). Les villes font évoluer l'offre énergétique vers des énergies plus propres et des modes d'utilisation « distribués » et modernisent les infrastructures énergétiques. Elles se préoccupent aussi beaucoup de la question des transports, qui continuent de reposer principalement sur les combustibles fossiles. La passation de marchés municipaux pour les énergies propres et les technologies vertes pour les services publics et les transports constitue un levier efficace dont disposent les administrations municipales, parallèlement à la politique d'aménagement et aux incitations visant à faire évoluer les modes de déplacement dans le cadre de la mobilité.

12. **Justice écologique.** Les effets sur l'environnement de l'activité humaine se répercutent sur la société sous la forme d'effets néfastes pour la santé et d'une dégradation du milieu de vie. Ces effets sont souvent répartis inégalement socialement, car les résidents pauvres, dans bien des pays, y sont davantage exposés, en raison de l'implantation discriminatoire des pollueurs, et de la mauvaise qualité et de l'insalubrité des logements, ou du fait que la santé est sacrifiée à l'emploi. De la même manière, les groupes vulnérables accèdent difficilement, faute de moyens, à une eau potable et salubre, à l'énergie, ou à une alimentation de qualité. Une ville durable favorise des solutions inclusives (ce qui peut consister à adopter les principes équitables du Protocole de la CEE sur l'eau et la santé). Des solutions écologiques et fondées sur la nature sont déjà utilisées couramment dans bien des villes. Les technologies intelligentes aident à mieux surveiller la situation environnementale, notamment en renseignant sur celle-ci par des applications de téléphonie mobile et en informant les résidents.

13. **Villes circulaires et valorisation des déchets.** Les villes axées sur la durabilité s'emploient à remédier au système en boucle ouverte consistant à faire venir les ressources naturelles dans les villes, mais à se débarrasser de leurs résidus sous forme de déchets. Une démarche d'économie circulaire valorise les « déchets », qui deviennent ainsi une ressource à l'entrée d'une opération de transformation ultérieure. Les villes sont souvent à la pointe de l'évolution vers un nouveau modèle fondé sur la notion d'interactions. Si la gestion urbaine conventionnelle des secteurs de l'alimentation, de l'eau, de l'énergie et des déchets fonctionne de manière cloisonnée, la prise de conscience de l'interdépendance de ces systèmes conduit à une volonté de les regrouper en un modèle unifié et circulaire fondé sur les interactions énergie-alimentation-eau-déchets-terres. La démarche fondée sur les interactions a aussi fait ses preuves dans la reconversion de friches industrielles en nouvelles collectivités durables.

14. **Lutter contre les risques.** Les risques naturels, technologiques et hybrides nécessitent des solutions préventives ainsi que des mesures de préparation et d'intervention. Du fait de la concentration de population, de logement et de capital, les villes sont particulièrement vulnérables aux conséquences des catastrophes. D'après le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, l'intégration des politiques, une adaptation plus efficace et une meilleure résilience constituent des aspects essentiels pour atténuer les conséquences négatives aujourd'hui et demain. L'effort concerté d'un grand nombre d'acteurs est nécessaire pour parvenir à des cadres de vie urbains résilients – en vue de renforcer les moyens et les capacités internes dont disposent les systèmes urbains pour surmonter ces changements, en réduire le plus possible les effets négatifs et en tirer le meilleur parti possible. Les villes s'intéressent à des technologies actuelles ou nouvelles en matière d'identification des risques, de systèmes de détection et d'alerte précoce, d'intervention d'urgence et d'atténuation.

V. Comment activer la capacité des villes à devenir des villes intelligentes et durables à dimension humaine ?

15. Ce sont les pouvoirs publics aux échelons national et municipal qui activent la capacité des villes à mettre en œuvre des solutions durables. Cela passe par une culture de l'innovation et un débat public qui étudie systématiquement les nouvelles possibilités, repère les solutions qui fonctionnent ou non, libère le potentiel inexploité et remédie à la fragmentation, à l'inefficacité et à l'incapacité passée d'adopter les bonnes solutions.

16. **Un cadre solidement établi pour l'innovation.** L'expérimentation et la prospective sont importantes pour parvenir à des solutions nouvelles et novatrices. Une intervention judicieuse sur le plan des politiques consiste en un processus interrompu et exploratoire plutôt qu'en une série imposée de stratégies dont les résultats sont fixés à l'avance. Pour exploiter pleinement leur potentiel d'innovation, certaines villes mettent en place une culture ouverte de gouvernance souple qui facilite l'apprentissage par la réflexion, l'adaptation, la créativité, l'innovation et la création coopérative et favorise des modèles économiques innovants. Cela passe par des mécanismes de gestion exploratoires à des niveaux multiples, pour faciliter la collaboration entre les différents secteurs, réunir des données factuelles, instaurer la confiance et mettre au point, piloter, perfectionner, et réaliser en grandeur réelle différentes idées.

17. **Promouvoir et privilégier des solutions réalisables.** Pour ménager l'avenir, les villes adoptent une culture consistant à éviter toute nouvelle décision d'investissement importante qui ne tiendrait compte que des pratiques antérieures, des infrastructures existantes ou des intérêts en place. Le maintien des habitudes anciennes perpétue souvent l'inefficacité. Les villes les plus clairvoyantes adoptent le système de l'évaluation critique : déterminer ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et pouvoir arrêter ce qui ne fonctionne pas, éviter des solutions fermées et un maintien du *statu quo* dont le coût sera élevé. Une démarche factuelle orientée vers « ce qui marche » aide à comprendre et évaluer les solutions en pratique.

18. **Des finances municipales orientées vers la durabilité.** Les budgets municipaux font partie des moyens essentiels dont les villes disposent pour passer à la durabilité. Les marchés publics sont d'une importance décisive pour orienter les priorités et promouvoir la demande de solutions innovantes. Pour que les marchés publics stimulent l'innovation, les villes nouent un dialogue de compétitivité avec les soumissionnaires potentiels afin de comprendre l'état actuel de la technologie et les possibilités qui s'offrent d'adopter des solutions de qualité. Leurs marchés publics utilisent aussi des mesures précommerciales comme les subventions aux entreprises innovantes et aux nouvelles entreprises dans les secteurs de pointe. La fiscalité et les systèmes de paiement à l'échelon local jouent aussi un rôle d'incitation pour soutenir, s'ils sont durables, les activités, projets ou modes de vie, ou en dissuader, s'ils ne sont pas durables. Des outils innovants et souples, tels que le mécanisme de la CEE des partenariats public-privé (PPP) axés sur les intérêts de la population, qui met l'accent sur le respect des ODD, s'offrent aux villes au moment où elles cherchent à mobiliser le « bon financement ».

19. **Participation du public et coproduction.** La capacité de mener un dialogue systématique et véritable avec les citoyens, le secteur privé et les autres parties prenantes fait partie des caractéristiques de villes intelligentes et durables à dimension humaine. La planification et la budgétisation participatives font aussi partie des outils que ces villes utilisent. La Convention d'Aarhus préconise un accès effectif à l'information et une participation éclairée à tous les niveaux. Les nouvelles technologies et le passage au numérique, les données en accès libre, la transparence et les initiatives d'administration en ligne aident les pouvoirs publics à rendre l'information plus accessible et permettent au public de participer plus facilement à la prise des décisions au moyen de plateformes en ligne. La question fondamentale qui demeure si l'on veut faire progresser la participation est celle de savoir dans quelle mesure les résidents sont capables de susciter véritablement le changement et de peser collectivement sur l'évolution de leur ville en fonction de leurs aspirations. Les villes doivent veiller à prendre des décisions qui profitent à toute la société et pas seulement à quelques-uns.

20. **Tirer le meilleur parti de l'aménagement de l'espace et du territoire.** L'aménagement de l'espace est primordial pour intégrer les différents secteurs de la ville dans une stratégie d'urbanisme cohérente et globale. La politique d'urbanisme, l'accès à des logements durables et abordables, le système de transports publics et l'intégration des systèmes d'infrastructure sont quelques-uns des aspects de l'aménagement que l'on considère depuis longtemps faire partie des principaux instruments à utiliser pour des villes durables. Les villes innovantes réduisent les obstacles réglementaires, garantissent l'offre de terrains et créent des conditions d'aménagement et de zonage favorables pour inciter à investir, par exemple, dans des énergies plus propres ou des logements durables et abordables de qualité. L'aménagement du territoire est important pour éviter l'enfermement dans des situations non durables ou porteuses de risques. Le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale ainsi que plusieurs accords transfrontières stratégiques de la CEE offrent un cadre pour comprendre et étudier les incidences sur l'environnement des projets proposés et en gérer les risques.

VI. Quels sont les principaux messages à l'intention des responsables nationaux et internationaux de l'élaboration des politiques ?

21. **Reconnaître les villes comme le support du développement durable.** Les problèmes de développement durable ne peuvent être réglés sans la participation étroite des villes. Le rôle central des villes dans l'application de solutions durables – qui soient dans l'intérêt de tous les citoyens – doit être reconnu et exploité dans tous les domaines de l'action publique. En outre, dans la mesure où les administrations municipales appliquent des engagements nationaux et internationaux, leur voix doit aussi être entendue aux échelons national et international (ce que propose la CEE dans le cadre du Forum des maires).

22. **Mener une action verticale et horizontale sur les questions urbaines et de logement.** Le fort potentiel des villes en matière de durabilité ne doit pas être considéré comme allant de soi, mais doit être systématiquement soutenu et entretenu. Une action doit donc être menée sur les questions urbaines par tous les services sectoriels compétents et à tous les niveaux de l'administration. Il s'agit également de remédier au problème du logement suffisant et abordable dans les villes, qui conditionne la qualité de vie et la santé économique.

23. **Accorder aux villes les missions et les ressources appropriées.** Les autorités nationales doivent déléguer aux administrations urbaines des compétences et des moyens d'action, notamment des compétences fiscales et réglementaires, pour leur permettre de jouer un rôle actif dans les stratégies de durabilité, de libérer leur potentiel et d'améliorer la qualité de vie de leurs administrés. Les autorités nationales doivent aussi coordonner les ressources et répartir l'investissement entre les villes. Des systèmes financiers et fiscaux plus efficaces à l'échelon municipal font que les villes se prêtent davantage à l'innovation et deviennent plus attrayantes pour les particuliers et les entreprises. Il est ainsi possible de réduire les inégalités entre régions et de promouvoir la cohésion territoriale et sociale.

24. **Respecter la diversité urbaine et mener une collaboration plus audacieuse.** La diffusion des modèles et des connaissances ne vaut que si elle tient compte de la diversité des villes et de leurs besoins véritables. Les villes s'inspirent les unes des autres et appliquent des orientations émanant des échelons supérieurs, mais elles doivent garder leur identité et leurs ambitions propres. De la même façon, la transition des villes vers la durabilité est hétérogène et il n'existe pas de panacée universelle. L'utilisation de connaissances localisées est essentielle pour produire des solutions bien adaptées. Les acteurs locaux doivent disposer de cadres de facilitation qui les aident à formuler leurs besoins et à négocier les moyens possibles d'y répondre. La collaboration entre les parties prenantes est indispensable.

25. **Coopérer avec l'extérieur et coordonner les politiques et les normes.** Nombre de préoccupations des villes dépassent le cadre de leur territoire et doivent faire l'objet d'une coordination multiniveaux et horizontale, ainsi que d'une coopération internationale. Cela suppose une coordination de ville à ville et de pays à pays ; une coopération internationale entre villes et agglomérations urbaines ; des activités d'échange de renseignements et de formation ; et une interopérabilité des normes et des protocoles.
